



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cattenom-groupe-electrogene>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cattenom : Dépassement du délai de réparation d'un groupe électrogène de secours du réacteur n° 2**

11 septembre 2015

France : Cattenom : Dépassement du délai de réparation d'un groupe électrogène de secours du réacteur n° 2

Le 11 septembre 2015, alors que le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Cattenom était en arrêt pour maintenance, un groupe électrogène de secours faisait l'objet de travaux de maintenance planifiée. Par ailleurs, lors d'une opération courante de contrôle, les opérateurs ont détecté la présence de fuites de fioul sur le deuxième groupe électrogène de secours.

Ce que dit EDF :

Dépassement du délai de réparation d'un système d'alimentation électrique de l'unité de production n° 2

Publié le 14/09/2015

Dans le cadre des opérations de contrôles réalisées habituellement sur un système d'alimentation électrique* de l'unité de production n°2, appelé « diesel », les équipes de centrale de Cattenom ont détecté, le vendredi 11 septembre 2015, une perte de fuel dans ce local, situé en dehors de la zone nucléaire. A l'issue de ce constat, la réparation sur ce matériel a été réalisée par les intervenants dans un délai de 9h30. Or, les règles générales d'exploitation exigent une réparation avec un délai ne dépassant pas les 8 heures.

Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement, car une seconde source d'alimentation électrique était toujours disponible pour assurer ces fonctions*.

Néanmoins, ce dépassement du délai de réparation a conduit la direction de la centrale de Cattenom à déclarer cet événement le lundi 14 septembre 2015, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

*Le système d'alimentation électrique de la centrale est conçu pour répondre aux besoins d'exploitation mais aussi pour

assurer l'alimentation des équipements assurant les fonctions de sûreté requises lors d'une situation incidentelle.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-cattenom/actualites>

Ce que dit l'ASN :

Dépassement du délai de réparation d'un groupe électrogène de secours du réacteur n° 2 17/09/2015



Centrale nucléaire de Cattenom - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 14 septembre 2015, l'exploitant de la centrale nucléaire de Cattenom a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif relatif à la sûreté à la suite du dépassement du délai de réparation d'un groupe électrogène de secours.

Chaque réacteur à eau sous pression est équipé de deux groupes électrogènes de secours à moteur diesel. Ces derniers, redondants, sont utilisés en cas de perte des alimentations électriques normales du réacteur. Dans cette situation, un seul groupe électrogène permet d'assurer le fonctionnement des systèmes de sauvegarde qui seraient mis en œuvre en cas d'accident.

Le 11 septembre 2015, alors que le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Cattenom était en arrêt pour maintenance, un groupe électrogène de secours faisait l'objet de travaux de maintenance planifiée. Par ailleurs, lors d'une opération courante de contrôle, les opérateurs ont détecté la présence de fuites de fioul sur le deuxième groupe électrogène de secours.

Compte tenu de l'indisponibilité simultanée des deux groupes électrogènes de secours, les règles générales d'exploitation imposent de remettre en service un des deux groupes électrogènes sous 8 heures. Or l'exploitant de la centrale nucléaire de Cattenom a finalisé les interventions de remplacement et de requalification du groupe électrogène de secours présentant des fuites 9 heures et 35 minutes après la découverte de l'indisponibilité du matériel.

Cet incident n'a pas eu de conséquence réelle sur le fonctionnement de l'installation. Néanmoins, il a conduit à dégrader temporairement le nombre de ressources électriques disponibles pour faire face à une situation accidentelle liée à une perte du réseau électrique externe.

En raison d'un délai de réparation supérieur à celui exigé par les règles générales d'exploitation, l'événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Depassement-du-delai-de-reparation-d-un-groupe-electrogene-de-secours-du-reacteur-n-2>